

Avec la Loi Covid-19, les aides économiques se poursuivront

"Oui" logique et responsable de la CVT

La Loi Covid-19 va permettre la poursuite des aides économiques aux entreprises et aux employés, durement impactés depuis plus d'une année par la pandémie de la Covid-19. La Chambre Valaisanne de Tourisme (CVT) qui, dès le départ, a intensément soutenu toutes les démarches d'aide du Gouvernement valaisan comme des Autorités fédérales, recommande le "oui" à la Loi Covid-19, soumise en votation populaire le 13 juin prochain. Un "oui" tout à la fois logique et responsable.

Dans la logique de son action menée dès le début de la pandémie, la Chambre Valaisanne de Tourisme approuve la Loi Covid-19. Une loi qui régit les cas de rigueur, l'extension de l'indemnité en cas de RHT et de l'allocation pour perte de gain comme les programmes d'aide au sport, à la culture. Dans le cadre de cette loi, la Confédération met quelque 35 milliards de francs à la disposition des entreprises, des associations et des personnes. Mais si la loi devait être refusée, la plupart de ces mesures d'aide expireraient au 25 septembre prochain. C'est donc un "oui" logique que la CVT recommande.

Le "oui" de la Chambre Valaisanne de Tourisme est également un "oui" responsable : car la Loi Covid-19 est essentielle pour gérer aujourd'hui la pandémie sur un plan sanitaire et demain ses conséquences économiques. La CVT souligne par ailleurs que la Loi Covid-19 restreint les pouvoirs du Conseil fédéral et ancre le droit de participation des cantons et des partenaires sociaux, respectant en cela le processus législatif ordinaire.

Les acteurs du tourisme valaisan ont fait preuve, tout au long de ces mois difficiles, d'un bel esprit de résilience et de sacrifices. Tous les domaines d'activités touristiques méritent maintenant que les aides fédérales et cantonales se poursuivent afin de relancer dans les meilleures conditions les saisons estivale et hivernale à venir. La CVT s'y emploiera, avec l'ensemble de ses membres, pour le tourisme valaisan et ses hôtes, suisses et étrangers.

Pour contact:

Beat Rieder, Président CVT \ 079 212 34 39

Luc Fellay, Vice-président CVT \ 079 240 60 26